



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 3 février 2025 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation de la construction d'un immeuble multifamilial 8 logements sur un terrain dont la superficie est de 889 m².

Ceci déroge au règlement de lotissement 746 article 7.6 tableau no 3 qui exige une superficie de 1200 m².

La propriété concernée est située dans la zone RC 3 et comprend le lot numéro 4 183 099 du cadastre du Québec.

Le numéro civique sera le 85 rue des Pins, à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 14^{ème} jour de janvier 2025

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier